

LUCIEN TESNIÈRE ET LA SUBORDINATION

Un colloque Tesnière, celui de Ljubljana comme celui de Mont-Saint-Aignan, est toujours une occasion de relire cette construction, remarquable par sa richesse, sa rigueur et sa cohérence, que sont les Eléments de syntaxe structurale, à la lumière des acquis de la linguistique moderne. Une telle relecture garantit de nouvelles découvertes et stimule la réflexion. C'est plus particulièrement sur la conception tesnérienne de la subordination ou, plus exactement, sur la subordination de phrase et les nombreuses questions qu'elle suscite, que seront consacrées les quelques réflexions qui suivent.

Remarquons d'abord qu'on ne trouve pas, dans les Eléments de définition explicite de cette notion, très traditionnelle en grammaire française, qu'est la proposition subordonnée. Elle n'en est pas moins couramment utilisée, comme d'ailleurs d'autres notions qui lui sont associées, telles que celles de proposition principale et de conjonction de subordination. Il est cependant aisé d'en reconstituer une, essentiellement à partir de ce chapitre fondamental de l'ouvrage, que Tesnière consacre à la translation (3ème partie). Deux concepts-clés sous-tendent, pour l'auteur, la notion de proposition subordonnée: celui de "translation" et celui de "subordination". On se souvient qu'il y a translation quand un élément passe d'une catégorie grammaticale à une autre (p. 364). Il y a translation du second degré lorsque le transférendé n'est pas une espèce de mot, mais un noeud verbal avec tous ses subordonnés éventuels, c'est-à-dire, en fait, une phrase entière (p. 386). Une proposition subordonnée est donc une phrase dégradée en une espèce de mot jouant un rôle de subordonné dans un autre noeud régissant hiérarchiquement supérieur (p. 386).

En outre, subordination est synonyme de dépendance, soit syntaxique, soit sémantique. Il n'est pas inutile, peut-être, de noter que Tesnière ne fournit pas vraiment de critère clair permettant de distinguer entre le régissant et le régi, concepts pourtant fondamentaux dans son système. La seule allusion, à ma connaissance, à un argument en faveur du statut de subordonné, de régi, apparaît dans la discussion sur le premier actant, dans lequel, comme il est bien connu, l'auteur refuse de voir un constituant à égalité avec le verbe. Cet argument réside dans la constatation que le sujet (= premier actant) peut n'être pas exprimé, alors que le prédicat est obligatoire.

Les concepts de translation et de subordination permettent à Tesnière d'intégrer harmonieusement la description de la phrase complexe dans le cadre de la structure de la phrase simple, où la proposition subordonnée n'est rien d'autre qu'un actant ou

circonstant. La vieille analyse logique scolaire, qui découpait la phrase complexe en propositions séparées, pouvait en conséquence être abandonnée. Il faut bien entendu comprendre l'équivalence entre catégories reliées par translation comme une équivalence fonctionnelle. Autrement dit, affirmer, par exemple, qu'une phrase a été transférée en substantif, c'est dire qu'elle peut occuper dans la phrase qui la contient les mêmes positions syntaxiques qu'un substantif- il serait sans doute préférable de parler de syntagme nominal-dans la phrase simple, telles que sujet, objet, etc... Dans la phrase 1:

1. Qu'Alfred haïsse les stemmas est évident

la subordonnée Qu'Alfred haïsse ... fonctionne en bloc comme sujet de être, de la même manière que le syntagme nominal dans 2:

2. La haine d'Alfred pour les stemmas est évidente

Mais l'exemple 1 pose dès l'abord un premier problème pour la définition proposée plus haut de la proposition subordonnée. Peut-on vraiment prétendre que la séquence Qu'Alfred haïsse soit subordonnée? Dans la conception traditionnelle, ainsi d'ailleurs que dans certaines au moins des théories linguistiques modernes, le sujet n'est pas subordonné au verbe, mais représente plutôt comme lui l'un des constituants obligatoires de la phrase. Dans d'autres théories, le sujet régit le verbe, ce que marquerait l'accord du verbe avec son sujet dans de nombreuses langues. Dans l'optique de Tesnière, en revanche, c'est, comme on sait, le verbe qui régit le sujet, lequel n'est qu'un actant comme les autres. Le problème de l'accord n'est pas mentionné dans la discussion. Il n'est évoqué (p. 20) que comme procédé marquant les connexions entre les mots. Ailleurs (p. 139), il est dit que "l'accord entre le verbe et le prime actant revient simplement à constater que le verbe a déjà incorporé un prime actant de fonction syntaxique identique au prime actant actuellement vivant". En ce qui concerne le domaine de la subordination de phrase, ce point de vue risque de se heurter à certaines difficultés. Reprenons l'exemple 1, auquel on peut opposer 3, de même sens, et sans doute beaucoup plus fréquent, étant donné la répugnance bien connue du français à l'égard d'un sujet de forme phrastique:

3. Il est évident qu'Alfred hait les stemmas

Notons que Tesnière voit dans la subordonnée d'une phrase telle que 3 un prime actant (p. 546-547), et relève par la même occasion la contradiction interne dans l'appellation traditionnelle "complétive sujet", contradiction résolue, selon lui, dans son propre système, où le sujet est un complément comme les autres. 1 et 3, identiques par leur sens notionnel, diffèrent par leur construction syntaxique d'une part, et par le mode du verbe subordonné, de l'autre. Le verbe de 1 est normalement au subjonctif ou, du moins, peut l'être. Celui de 3 doit être à l'indicatif. Dans l'optique tesnièreenne, si les propositions subordonnées de 1 et de 3 sont toutes deux des primes actants et si le prime actant est régi par le verbe, on voit mal comment rendre compte de cette différence de

mode. Celle-ci s'explique plus facilement, en revanche, si l'on fait dépendre l'obligation d'un indicatif dans 3 de la subordination de la séquence qu'Alfred hait à l'adjectif évident, dont par ailleurs le sémantisme entraîne l'indicatif. Autrement dit, une séquence de verbe impersonnel, qu'elle soit simple ou phrastique, fonctionne à la manière d'un complément, quel que soit par ailleurs son rôle sémantique. C'est ce que confirme aussi le comportement de la négation dans ce type de phrases. Comme on sait, en effet, le de négatif, normalement exigé devant un complément d'objet direct indéfini, nié par le verbe, et interdit en revanche devant un sujet, est obligatoire devant une séquence d'impersonnel:

4. On n'a pas vu de touristes cette année

5. Il n'est pas venu de touristes cette année

La présence d'un subjonctif dans 1 doit alors s'expliquer d'une part, par l'indépendance du sujet phrastique Qu'Alfred haïsse à l'égard de être évident et, d'autre part, par une règle imposant, ou du moins rendant possible, le subjonctif, dans une proposition sujet. Il découle de tout cela qu'une phrase insérée comme terme d'une phrase n'est pas nécessairement subordonnée. Ce qui est appelé traditionnellement, mais aussi chez Tesnière, proposition subordonnée, gagnerait à être dénommé plutôt "phrase enchâssée", terme qui n'implique pas la subordination. Le rôle du descripteur consiste alors à recenser les diverses procédures d'enchâssement que connaît la langue, ainsi que les phénomènes formels qui les accompagnent, tels que, par exemple, les temps et mode du verbe enchâssé, l'impossibilité d'inversion d'un sujet clitique, etc... Il doit être clair, en effet, qu'une notion telle que "phrase enchâssée" ou "proposition subordonnée", comme d'ailleurs toute autre notion postulée par le linguiste, n'a d'intérêt que dans la mesure où elle doit figurer dans des règles permettant de rendre compte de ces phénomènes. Parmi ces règles, celles décrivant les occurrences du subjonctif, sont particulièrement intéressantes, comme on vient de le voir et comme on le verra encore par la suite.

La distinction entre enchâssement et subordination a aussi des répercussions sur la notion de conjonction de subordination. La logique du raisonnement précédent doit nous mener à la conclusion qu'en fait la conjonction dite de subordination ne subordonne pas. Il n'y a en effet aucune raison de faire une différence quelconque entre le que de 1 et celui de 3. Si la phrase enchâssée de 1 n'est pas une subordonnée, le que qui l'introduit n'est pas une subordonnant. On peut y voir un simple "translatif", instrument de la translation d'une phrase en terme de phrase fonctionnant comme syntagme nominal, autrement dit, un "nominalisateur". Mais il faut aller plus loin encore. Ce que nominalisateur n'est pas non plus une conjonction, puisqu'il introduit une séquence et la transfère plutôt qu'il ne la relie à une autre. Comment d'ailleurs que, susceptible d'introduire une phrase enchâssée en tête de phrase, pourrait-il être une conjonction reliant une subordonnée à une principale suivante? Cet aspect du problème a été en général bien vu par Tesnière, pour qui que est effectivement un translatif,

c'est-à-dire, "un mot vide dont la fonction est de transformer la catégorie d'un mot plein" (p. 82, 386), et non un "jonctif" comme la conjonction de coordination (p. 386). Tesnière accepte aussi l'idée, déjà formulée par Bally, selon laquelle "la conjonction que introduit une proposition transposée en substantif..." (1965: 117), idée d'ailleurs largement répandue dans la littérature. La conjonction de subordination que n'est donc ni une conjonction, ni un subordonnant. Il s'ensuit également que même lorsqu'une phrase enchâssée est effectivement subordonnée, par exemple, en fonction objet direct, elle ne comporte pas plus de marquant qu'un objet nominal ordinaire. Dans 6 et 7, l'objet direct n'est marqué comme tel que par sa position et, éventuellement, par sa relation sémantique avec le procès désigné par le verbe:

6. Bernard attend la venue d'Alfred

7. Bernard attend qu'Alfred vienne

Si l'on pousse jusqu'à ses conséquences extrêmes ce qui me paraît être la logique interne de l'analyse tesnièreenne, on aboutira à encore d'autres conclusions importantes, et à des résultats quelquefois différents de ceux qu'il a lui-même obtenus. Ainsi, on ne voit pas l'intérêt de conserver, comme le fait Tesnière, la notion de "proposition principale", vestige de l'ancienne analyse logique (p. 546). Si l'on voit dans la phrase enchâssée, c'est-à-dire, la proposition subordonnée traditionnelle, un terme de phrase (actant, circonstant, etc...), alors ce terme, comme tout autre terme d'une phrase non complexe, se trouve en relation syntaxique avec un autre terme de la phrase, et non pas avec une proposition entière. Dans 8, par exemple, cela n'aurait aucun sens de décrire l'enchâssée comme dépendant de tout ce qui précède, et qui serait la "proposition principale":

8. Alfred a dormi comme un loir, heureux que son stemma ait plu à son père

Seul l'adjectif heureux régit l'enchâssée et conditionne le mode. Rien de ce qui précède, dans la "principale", ne peut régir une séquence que P, ni influencer la forme du verbe subordonné. Il en est de même pour 9:

9. La crainte qu'Alfred ait manifesté des intentions belliqueuses envers Bernard empêchait Charles de dormir

Le subjonctif de l'enchâssée peut s'expliquer par sa dépendance à l'égard de crainte, non à l'égard d'une prétendue principale, qui serait la crainte empêchait Charles de dormir. Ce dernier exemple pose d'ailleurs un autre problème intéressant. Comparons 9 à 10:

10. La crainte qu'Alfred a manifestée empêchait Charles de dormir

La subordonnée de 9 illustre, dans les termes de Tesnière, une translation de verbe à substantif (I >> O), celle de 10, de verbe à adjectif (I >> A). Si l'on se contente de faire dépendre dans les deux cas la subordonnée du nom crainte, ce qui est certainement correct, on n'a pas d'explication de la différence entre les modes dans ces deux phrases.

Une telle explication doit s'appuyer sur la différence de nature entre les deux subordonnées. La première est, dans les termes de Tesnière, actancielle, et désigne l'objet de la crainte. La seconde est une adjectivale, dans laquelle que, renvoyant à crainte, est un constituant, ce qui se reflète dans l'impossibilité d'ajouter un objet direct au verbe, dont la valence est déjà saturée, précisément par que. Cette subordonnée ne décrit pas l'objet de la crainte comme dans 9. La règle qui entraîne un subjonctif dans la dépendance des mots de crainte, ou, plus généralement, des mots de sentiment, n'est valable que pour les actancielles.

Le test du subjonctif peut se révéler utile dans d'autres cas encore. Prenons, par exemple, celui des phrases du type 11, que Tesnière inclut dans le chapitre 77 sur la phrase adverbiale (188-189):

11. Heureusement que je suis là

Cette phrase est construite, selon l'auteur, avec un adverbe qui constitue la proposition régissante et une subordonnée introduite par que. D'autres adverbes, tels que probablement, sûrement, peut-être, etc ..., peuvent jouer le même rôle. Cette façon de voir a certes l'avantage d'unifier divers emplois de que. Mais elle pose un problème dès qu'on compare 11 avec 12, dont le sens est le même ou, en tout cas, très proche:

12. Il est heureux que je sois là

On peut dire, suivant Bally (1965: 36), que 11 et 12 comportent toutes deux un modus, exprimant le jugement du locuteur, dont le support est heureusement dans 11 et il est heureux dans 12, et un dictum, constitué par le reste. On se retrouve alors face au problème de la différence des modes. C'est à nouveau la notion de subordination qui peut fournir une explication, parmi, peut-être, d'autres possibles. Dans 12, il y a une enchâssée, dépendant d'un mot de sentiment exigeant le subjonctif. Dans 11, que n'est pas une marque d'enchâssement, mais un simple mot de liaison, commutable avec une pause, comme le montre l'équivalence avec 13:

13. Heureusement, je suis là

L'absence, voire l'interdiction d'un subjonctif, s'explique alors par la non-dépendance à l'égard de heureusement, adverbe de phrase plutôt que proposition régissante.

En outre, l'application très large que fait Tesnière de la notion de translation soulève elle aussi certaines difficultés. Ainsi, l'auteur voit, dans l'interrogation indirecte, c'est-à-dire la proposition subordonnée dite interrogative, une simple variété interrogative de la subordonnée actancielle. Le si qui l'introduit est considéré comme un translatif, au même titre que que. Dans cette optique d'ailleurs, est-ce que est aussi un translatif, dont le rôle serait d'introduire l'interrogation directe (p. 553-554). D'autre part, si, introduisant l'interrogation connexionnelle (= totale), est distingué du mot interrogatif, figurant dans l'interrogation nucléaire (= partielle), ce qui laisse entendre qu'il n'est pas lui-même un mot interrogatif. S'il paraît clair que si et est-ce que

fonctionnent comme des variantes du marqueur de l'interrogation oui-non (=connexionnelle, totale), on a du mal à comprendre pourquoi est-ce que serait un translatif, puisqu'il ne fait que s'ajouter à l'intonation ascendante de la phrase interrogative, sans en changer aucunement la catégorie syntaxique, rôle définitoire du translatif. En outre, dans la mesure où si équivaut à est-ce que devant une question indirecte, on voit mal en quoi il différerait de n'importe quel mot interrogatif d'une interrogation partielle (= nucléaire). Autrement dit, si doit être plutôt considéré comme un adverbe, donc élément interne à la phrase enchâssée, que comme un translatif tel que que, qui est, lui, clairement externe à la phrase enchâssée. Ajoutons d'ailleurs que si, contrairement à que, a un sens, ce que montre l'opposition entre 14 et 15:

14. Je ne savais pas qu'Alfred viendrait

15. Je ne savais pas si Alfred viendrait

La subordonnée substantive (actancielle) de 14 est factive, l'interrogative indirecte de 15 ne l'est pas.

La notion tesnièreenne de translation devait logiquement conduire à une révision de la classification traditionnelle des parties du discours. Alors que la terminologie traditionnelle opposait les prépositions aux conjonctions, celles-ci étant elles-mêmes divisées en conjonctions de coordination et conjonctions de subordination, Tesnière suggère un système différent, où les conjonctions de coordination sont des "jonctifs", tandis que les conjonctions de subordination, dénommées "translatifs du deuxième degré" sont rapprochées des prépositions, appelées "translatifs du premier degré" (p. 386-387). Ce rapprochement, notons-le bien, a été proposé par beaucoup d'autres linguistes, avant et après Tesnière (par exemple, Frei 1929: 55, 177, Séchehayé 1950: 205, Pottier 1973: 67, Togeby 1965: 186, Martinet 1979: 41, Garde 1981: 184, Wagner et Pinchon 1991 (1962): 469, etc...). Mais seul Tesnière l'appuie sur la fonction de translation. La conjonction de subordination n'est rien d'autre, dans cette optique, qu'une préposition introduisant une phrase plutôt qu'un mot ou groupe de mots. Cependant, si l'on ne peut que souscrire à la séparation opérée entre les deux types de conjonctions, il est plus difficile d'accepter l'assimilation des conjonctions de subordination aux prépositions. En effet, la caractéristique essentielle de que, la conjonction de subordination par excellence, est son rôle de pur instrument grammatical, de nominalisateur. Autrement dit, ce morphème n'introduit dans la phrase aucune information. On peut tout au plus avancer, comme il a déjà été fait, qu'il suspend la valeur de vérité de l'enchâssée (Martin 1983: 97). Ainsi, alors que 16 exprime un fait, un événement, son enchâssement dans 17 et 18 fait dépendre sa valeur de vérité du verbe principal:

16. Alfred a battu Bernard

17. Je sais qu'Alfred a battu Bernard

18. Je crois qu'Alfred a battu Bernard

Mais rien de tout cela ne peut sérieusement être affirmé des prépositions en général. L'exemple classique de l'opposition entre tasse à thé et tasse de thé suffirait à le montrer. Il est vrai que la préposition de paraît jouer, dans certains cas, un rôle assez semblable à celui de que nominalisateur, lorsqu'elle est exigée par la syntaxe devant un infinitif, comme dans 19:

19. Alfred craint les stemmas. Alfred craint de faire/*craint faire des stemmas

Mais ce phénomène est limité à certains verbes, comme le montre la phrase suivante:

20. Alfred déteste les stemmas. Alfred déteste faire/*de faire des stemmas

Certains verbes transitifs directs exigent la préposition de devant un complément de forme infinitive, d'autres non. Cet état de choses n'est pas comparable au fonctionnement de que et, de toute façon n'est pas valable pour les prépositions en général.

Le critère du sens appliqué à des connecteurs tels que les prépositions et les conjonctions doit en outre mener à l'idée que des mots tels que quand, comme, si (d'hypothèse), etc ..., classés en règle générale comme des conjonctions de subordination simples, au même titre que que, sont assimilés par erreur à ce dernier. Ils sont en effet porteurs de sens et fonctionnent à l'instar, non pas de que, mais des locutions conjonctives (translatifs doubles chez Tesnière, p. 582). Que, en fait, paraît former à lui seul une classe syntaxique. Tous les autres subordonnants de phrase, qu'ils soient appelés conjonctions ou locutions conjonctives, ne sont que des combinaisons plus ou moins soudées d'un élément sémantiquement chargé avec le nominalisateur que (après que, pour que, bien que, parce que, lorsque, quoique, etc...), ou des amalgames de ces mêmes éléments (quand, comme, si).

Il semble, en conclusion provisoire de ce bref aperçu, qu'une tentative d'asseoir l'étude de la subordination de phrase, non seulement sur les notions fondamentales postulées par Tesnière, mais aussi sur les nombreux phénomènes formels qui lui sont associés, est susceptible d'aboutir à une meilleure adéquation de l'analyse avec les données de la langue.

BIBLIOGRAPHIE

- Bally, Ch. 1965 Linguistique générale et linguistique française. 4ème éd., Berne, Francke.
- Brunot, F. 1965 La Pensée et la Langue. 3ème éd., Paris, Masson.
- Feuillet, J. 1992 Typologie de la subordination, Travaux Linguistiques du CERLICO, 5, pp. 7-28.
- Frei, H. 1929 Grammaire des fautes. Paris, Geuthner.

- Gaaton, D. 1981 Conjonctions et locutions conjonctives en français, Foila Linguistica, 14, pp. 195-211.
- Garde, P. 1981 Des parties du discours notamment en russe, Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, LXXVI-1, pp. 155-189.
- Gougenheim, G. 1970 Prépositions et conjonctions de subordination en français, Etudes de grammaire et de vocabulaire français, Paris, Picard, pp. 77-93.
- Grevisse, M., Goosse, A. 1986 Le Bon Usage. 12ème éd., Paris-Gembloux, Duculot.
- Gross, G. 1981 Lexicologie et grammaire, Cahiers de Lexicologie, 39-2, pp. 35-46.
- Guiraud, P. 1963 La syntaxe du français. Paris, PUF.
- Martin, R. 1983 Pour une logique du sens. Paris, PUF.
- Martinet, A. 1979 Grammaire fonctionnelle du français. Paris, Didier.
- Moignet, G. 1974 Etudes de psycho-systématique française, Paris, Klincksieck.
- Piot, M. 1978 Etude transformationnelle de quelques classes de conjonctions de subordination en français. Thèse du 3ème cycle, Université de Paris-7.
- Pottier, B. 1962 Systématique des éléments de relation. Paris, Klincksieck.
- Pottier, B. 1973 Le Langage. Les Dictionnaires du Savoir Moderne, Paris, C.E.P.L.
- Rubattel, Ch. 1987 Actes de langage, semi-actes et typologie des connecteurs pragmatiques, Linguisticae Investigationes, XI-2, pp. 379-404.
- Ruwet, N. 1967 Introduction à la grammaire générative. Paris, Plon.
- Séchehaye, A. 1950 Essai sur la structure de la phrase. Paris, Champion.
- Tesnière, L. 1966 Eléments de syntaxe structurale. 2ème éd., Paris, Klincksieck.
- Wagner, R.L., Pinchon, J. 1991 (1962) Grammaire du français classique et moderne. Paris, Hachette.
- Warnant, L. 1982 Structure syntaxique du français. Paris, Les Belles-Lettres.

Povzetek

TESNIÈRE IN PODREDJE

L. Tesnière je tradicionalni pojem "odvisni stavek" vključil v svoje imenitno, koherentno delo *Elementi strukturalne skladnje* v novi obliki, ki temelji zlasti na dveh osnovnih pojmih njegove teorije - translaciji in podredju. Odvisni stavek tako opisuje kot element stavka, podobno kot delovalnik ali okoliščino, zloženo poved pa kot vsak drugi stavek, le da z enim ali več glagolskimi jedri, podrejenimi glavnemu glagolskemu jedru. Vendar pa tako zasnovani Tesnièrjev sistem ne razreši mnogih vprašanj, ki so se zastavljala že tradicionalni slovnici ter torej niso nujno posledica njegove teorije. Ali je npr. res treba ohraniti pojem "glavni stavek"? Ali je zamisel o stavku kot stavčnem členu neločljivo povezana s pojmom odvisnosti? Ali je res mogoče trditi, da je edina razlika med predlogom in podrednim veznikom v stopnji translacije, ki naj bi bila pri prvem prvo-, pri zadnjem pa drugostopenjska? Skratka, treba se je vprašati, v kolikšni meri Tesnièrjeve opredelitve ponazorijo dejansko vlogo t.i. "odvisnih" stavkov, upoštevaje vse njihove specifične lastnosti, kot so čas, glagolski naklon, možnost inverzije osebka itn.